



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

activités

Question écrite n° 59924

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des professions libérales qui connaissent des difficultés financières, les contraignant à cesser leur activité. Les dettes professionnelles ne peuvent être considérées comme une cause de surendettement puisque les professions libérales ne sont pas inscrites au registre du commerce et qu'elles n'ont pas non plus la possibilité de déposer le bilan afin de purger leur dette. Il lui demande si elle a pris des mesures afin que cette catégorie de professionnels puissent bénéficier d'un régime juridique de règlement des dettes comme tout autre citoyen exerçant une activité professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59924

Rubrique : Professions libérales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 avril 2001, page 2205